



## Séance ordinaire du vendredi 27 septembre 2019

**L'an deux mille-dix-neuf et le vingt-sept septembre, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire des séances, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe SAUREL.**

**Nombre de membres en exercice : 65**

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Montpellier

### Urbanisme et aménagement foncier opérationnels

#### Présents :

Fabien ABERT, Lorraine ACQUIER, Luc ALBERNHE, Rémi ASSIE, Sophia AYACHE, Guy BARRAL, Valérie BARTHAS-ORSAL, Maud BODKIN, Daniel BOULET, Anne BRISSAUD, Gérard CASTRE, Mylène CHARDES, Robert COTTE, Christophe COUR, Jean-Luc COUSQUER, Perla DANAN, Cédric DE SAINT JOUAN, Henri de VERBIZIER, Michaël DELAFOSSE, Jean-Marc DI RUGGIERO, Jacques DOMERGUE, Michèle DRAY-FITOUSSI, Christian DUMONT, Abdi EL KANDOUSSI, Julie FRÊCHE, Vincent HALUSKA, Clare HART, Stéphanie JANNIN, Sonia KERANGUEVEN, Pascal KRZYZANSKI, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Chantal LEVY-RAMEAU, Nicole LIZA, Henri MAILLET, Mustapha MAJDOUL, Jérémie MALEK, Chantal MARION, Isabelle MARSALA, Hervé MARTIN, Dominique MARTIN-PRIVAT, Patricia MIRALLES, Jean-Pierre MOURE, Caroline NAVARRE, Véronique PEREZ, Patrick RIVAS, Brigitte ROUSSEL-GALIANA, Samira SALOMON, Marie-Hélène SANTARELLI, Philippe SAUREL, Séverine SCUDIER, Sauveur TORTORICI, Bernard TRAVIER, Patrick VIGNAL, Annie YAGUE, Rabii YOUSSEUS.

#### Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Françoise BONNET ayant donné pouvoir à Jean-Pierre MOURE, Sabria BOUALLAGA ayant donné pouvoir à Maud BODKIN, Nancy CANAUD ayant donné pouvoir à Jacques DOMERGUE, Titina DASYLVA ayant donné pouvoir à Annie YAGUE, Véronique DEMON ayant donné pouvoir à Véronique PEREZ.

#### Absents / Excusés :

Robert BEAUFILS, Djamel BOUMAAZ, Alex LARUE, Audrey LLEDO

## Quartier Croix d'Argent Secteur Poutingon :

### Instauration d'un périmètre d'étude (art. L424-1 du code de l'urbanisme)

Monsieur le Maire, Philippe SAUREL, rapporte :

Situé au sud-ouest de Montpellier en entrée de ville, le secteur Poutingon est à la jonction de deux axes structurants, l'avenue de Toulouse et l'avenue du colonel Pavelet et à l'interface de deux opérations d'aménagement, les ZAC Ovalie et Grisettes.

Ce secteur, peu structuré, se caractérise par une urbanisation relativement hétérogène qui s'est développée au coup par coup à partir des années 1980. Il est composé principalement de commerces disparates en façade des deux avenues et d'un tissu résidentiel mixte constitué de maisons individuelles et de logements collectifs.

Ce secteur bénéficie d'équipements publics notables : le groupe scolaire Beethoven, la station Sabines, desservie par la ligne 2 du tramway, ainsi que le parking d'échanges Tam et l'Agriparc du Mas Nouguier à proximité.

Ce secteur de la Ville tend à évoluer du fait de plusieurs facteurs :

- les deux zones d'aménagement concertés voisines, les ZAC Ovalie et Grisettes, en cours de finalisation, induisent des logiques d'aménagement durable à prendre en compte à leurs franges ;

- l'avancée du projet de Contournement Ouest de Montpellier (COM) porté par l'Etat va avoir un réel impact urbain, paysager et environnemental sur l'entrée de ville ouest ;
- les études urbaines et plus récemment les réflexions en cours menées dans le cadre de l'élaboration du PLUi ont mis en évidence le potentiel de mutation de plusieurs parcelles assez vastes.

Ce secteur présente donc aujourd'hui des signes tangibles d'une mutation urbaine qu'il est nécessaire d'accompagner. Dans ce contexte et dans le cadre de sa politique de réinvestissement des quartiers existants et de requalification des espaces publics, la Ville souhaite engager une réflexion sur la base d'études urbaines approfondies qui permettront de définir des perspectives d'évolution, d'encadrer les nouvelles opérations et de renforcer la liaison de l'urbanisation existante et à venir.

Afin de garantir une évolution cohérente de ce secteur, la faisabilité des aménagements et des équipements publics nécessaires à ce secteur, il est proposé de prendre en considération la mise à l'étude d'un projet de travaux publics et d'aménagement et de délimiter les terrains concernés selon les dispositions de l'article L. 424-1 du code de l'urbanisme. La délimitation du périmètre concerné est jointe en annexe de la présente délibération.

Ceci permettra, le cas échéant, de surseoir à statuer sur toute demande d'autorisation concernant les travaux, les constructions ou installations susceptibles de compromettre ou rendre plus onéreuse la réalisation des travaux publics ou de l'opération d'aménagement envisagés.

**En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :**

- de prendre en considération la mise à l'étude d'un projet de travaux publics et d'aménagement sur le secteur Poutingon ;
- de délimiter les terrains inclus dans ce périmètre suivant le plan annexé à la présente délibération selon les dispositions de l'article L.424-1 du code de l'urbanisme ;
- de dire que la présente délibération sera affichée pendant au moins 1 mois au siège de la mairie de Montpellier et au siège de Montpellier méditerranée Métropole et que la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, conformément aux dispositions de l'article R.424-24 du code de l'urbanisme ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 61 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Ne prend pas part au vote : 0 voix

**Fait à Montpellier, le 8 octobre 2019**

**Pour extrait conforme,  
Monsieur le Maire**

**Signé.**

**Philippe SAUREL**

**Publiée le : 8 octobre 2019**

Liste des annexes transmises en Préfecture :

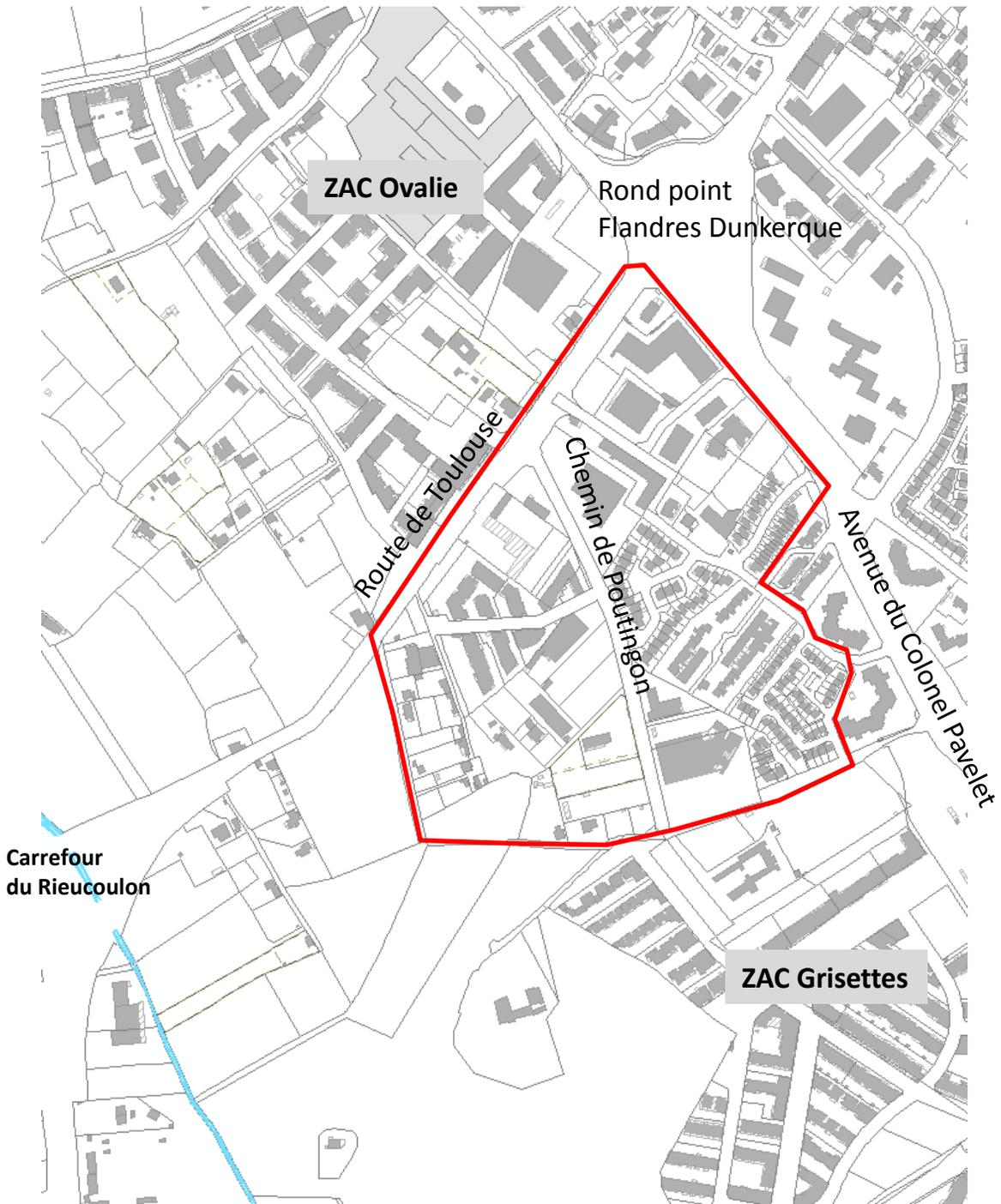
- Poutingon périmètre étude.pdf
- Délibération 312 - Signée

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

Acte Certifié exécutoire  
Envoi en Préfecture :  
Réception en Préfecture :

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

# Secteur Poutingon : instauration d'un périmètre d'étude (DCM 27/09/2019)





**Séance ordinaire du  
vendredi 27 septembre 2019**

Extrait du registre des  
délibérations du Conseil  
municipal de la Ville de  
Montpellier

**L'an deux mille-dix-neuf et le vingt-sept septembre, les  
membres du Conseil municipal, légalement convoqués,  
se sont assemblés au lieu ordinaire des séances, Salle du  
Conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire,  
Philippe SAUREL.**

**Nombre de membres en exercice : 65**

**Urbanisme et aménagement  
foncier opérationnels**

**Présents :**

Fabien ABERT, Lorraine ACQUIER, Luc ALBERNHE, Rémi ASSIE, Sophia AYACHE, Guy BARRAL, Valérie BARTHAS-ORSAL, Maud BODKIN, Daniel BOULET, Anne BRISSAUD, Gérard CASTRE, Mylène CHARDES, Robert COTTE, Christophe COUR, Jean-Luc COUSQUER, Perla DANAN, Cédric DE SAINT JOUAN, Henri de VERBIZIER, Michaël DELAFOSSE, Jean-Marc DI RUGGIERO, Jacques DOMERGUE, Michèle DRAY-FITOUSSI, Christian DUMONT, Abdi EL KANDOUSSI, Julie FRÈCHE, Vincent HALUSKA, Clare HART, Stéphanie JANNIN, Sonia KERANGUEVEN, Pascal KRZYZANSKI, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Chantal LEVY-RAMEAU, Nicole LIZA, Henri MAILLET, Mustapha MAJDOUL, Jérémie MALEK, Chantal MARION, Isabelle MARSALA, Hervé MARTIN, Dominique MARTIN-PRIVAT, Patricia MIRALLES, Jean-Pierre MOURE, Caroline NAVARRE, Véronique PEREZ, Patrick RIVAS, Brigitte ROUSSEL-GALIANA, Samira SALOMON, Marie-Hélène SANTARELLI, Philippe SAUREL, Séverine SCUDIER, Sauveur TORTORICI, Bernard TRAVIER, Patrick VIGNAL, Annie YAGUE, Rabii YOUSSEUS.

**Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du  
Code général des collectivités territoriales :**

Françoise BONNET ayant donné pouvoir à Jean-Pierre MOURE, Sabria BOUALLAGA ayant donné pouvoir à Maud BODKIN, Nancy CANAUD ayant donné pouvoir à Jacques DOMERGUE, Titina DASYLVA ayant donné pouvoir à Annie YAGUE, Véronique DEMON ayant donné pouvoir à Véronique PEREZ.

**Absents / Excusés :**

Robert BEAUFILS, Djamel BOUMAAZ, Alex LARUE, Audrey LLEDO

**Quartier Croix d'Argent  
Secteur Poutingon :**

**Instauration d'un périmètre d'étude (art. L424-1 du code de l'urbanisme)**

Monsieur le Maire, Philippe SAUREL, rapporte :

Situé au sud-ouest de Montpellier en entrée de ville, le secteur Poutingon est à la jonction de deux axes structurants, l'avenue de Toulouse et l'avenue du colonel Pavelet et à l'interface de deux opérations d'aménagement, les ZAC Ovalie et Grisettes.

Ce secteur, peu structuré, se caractérise par une urbanisation relativement hétérogène qui s'est développée au coup par coup à partir des années 1980. Il est composé principalement de commerces disparates en façade des deux avenues et d'un tissu résidentiel mixte constitué de maisons individuelles et de logements collectifs.

Ce secteur bénéficie d'équipements publics notables : le groupe scolaire Beethoven, la station Sabines, desservie par la ligne 2 du tramway, ainsi que le parking d'échanges Tam et l'Agriparc du Mas Nouguier à proximité.

Ce secteur de la Ville tend à évoluer du fait de plusieurs facteurs :

- les deux zones d'aménagement concertés voisines, les ZAC Ovalie et Grisettes, en cours de finalisation, induisent des logiques d'aménagement durable à prendre en compte à leurs franges ;

- l'avancée du projet de Contournement Ouest de Montpellier (COM) porté par l'Etat va avoir un réel impact urbain, paysager et environnemental sur l'entrée de ville ouest ;
- les études urbaines et plus récemment les réflexions en cours menées dans le cadre de l'élaboration du PLUi ont mis en évidence le potentiel de mutation de plusieurs parcelles assez vastes.

Ce secteur présente donc aujourd'hui des signes tangibles d'une mutation urbaine qu'il est nécessaire d'accompagner. Dans ce contexte et dans le cadre de sa politique de réinvestissement des quartiers existants et de requalification des espaces publics, la Ville souhaite engager une réflexion sur la base d'études urbaines approfondies qui permettront de définir des perspectives d'évolution, d'encadrer les nouvelles opérations et de renforcer la liaison de l'urbanisation existante et à venir.

Afin de garantir une évolution cohérente de ce secteur, la faisabilité des aménagements et des équipements publics nécessaires à ce secteur, il est proposé de prendre en considération la mise à l'étude d'un projet de travaux publics et d'aménagement et de délimiter les terrains concernés selon les dispositions de l'article L. 424-1 du code de l'urbanisme. La délimitation du périmètre concerné est jointe en annexe de la présente délibération.

Ceci permettra, le cas échéant, de surseoir à statuer sur toute demande d'autorisation concernant les travaux, les constructions ou installations susceptibles de compromettre ou rendre plus onéreuse la réalisation des travaux publics ou de l'opération d'aménagement envisagés.

**En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :**

- de prendre en considération la mise à l'étude d'un projet de travaux publics et d'aménagement sur le secteur Poutingon ;
- de délimiter les terrains inclus dans ce périmètre suivant le plan annexé à la présente délibération selon les dispositions de l'article L.424-1 du code de l'urbanisme ;
- de dire que la présente délibération sera affichée pendant au moins 1 mois au siège de la mairie de Montpellier et au siège de Montpellier méditerranée Métropole et que la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, conformément aux dispositions de l'article R.424-24 du code de l'urbanisme ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 61 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Ne prend pas part au vote : 0 voix

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT  
10 OCT. 2019  
D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.

Fait à Montpellier, le 8 octobre 2019

Pour extrait conforme,  
Monsieur le Maire

Philippe SAUREL

Publiée le : 8 octobre 2019

Liste des annexes transmises en Préfecture :  
- Poutingon périmètre étude.pdf

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

Acte Certifié exécutoire  
Envoi en Préfecture :  
Réception en Préfecture :

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**Secteur Poutingon : instauration d'un périmètre d'étude  
(DCM 27/09/2019)**

